

Les Juifs de Malaucène

(1253-1569)

Par Roselyne ANZIANI

anziani.roselyne@wanadoo.fr

Conférence donnée le samedi 23 novembre 2014, lors des II^e Rencontres autour du Moyen Age à Malaucène.

Remerciements aux trois associations organisatrices de cet événement : Au fil du Groseau, Les amis du vieux Malaucène et le Groupe archéologique de Carpentras.

La rue de la Juiverie – Sirvadium judeorum - de Malaucène témoigne de l'ancienne présence de quelques familles juives. Il s'agit ici de retracer les principaux événements concernant cette petite communauté tout en restituant le contexte historique plus large de l'origine et de l'évolution des minorités juives dans le Comtat Venaissin.

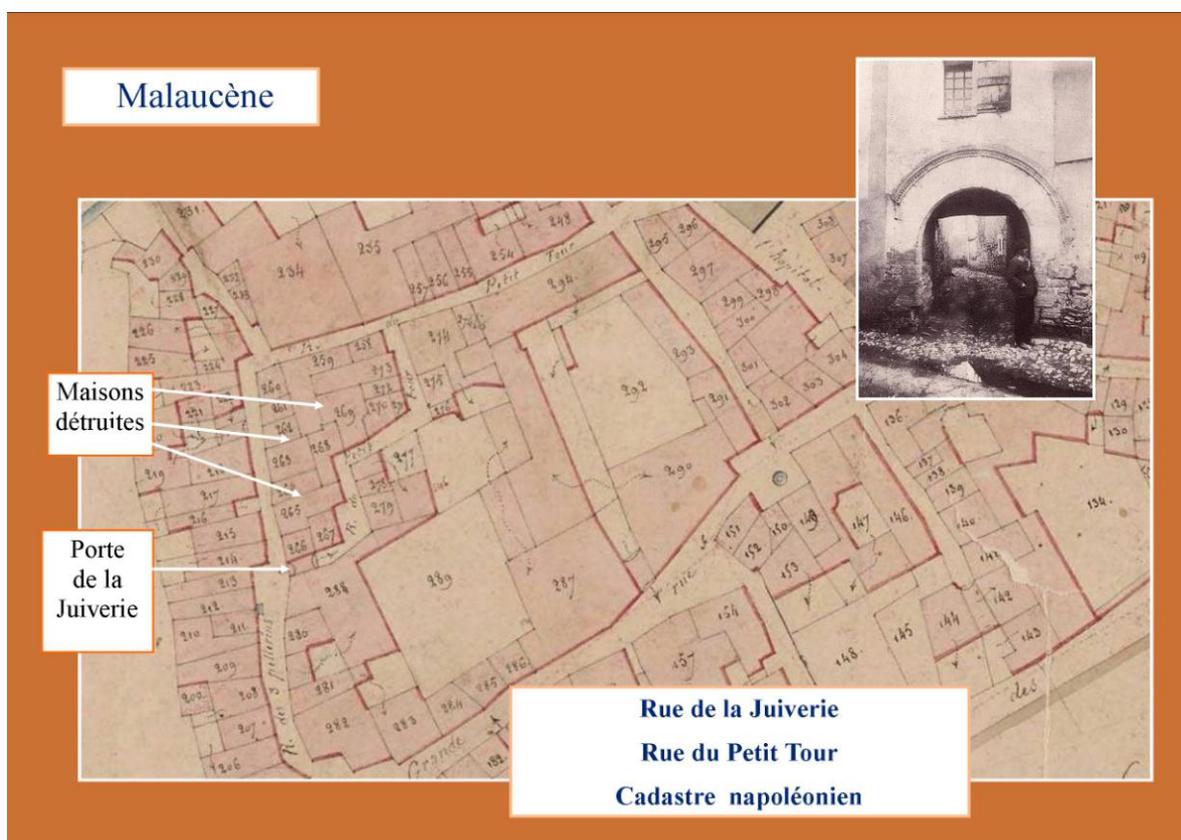
Nous allons commencer cette conférence par une promenade dans le centre ancien de la ville, où se trouve la rue de la Juiverie. Le totem nous indique que « *dans l'angle de la rue des Trois Pèlerins et la rue du Rieu, là où aujourd'hui il n'y a plus guère qu'une place vide, s'entassaient jadis une trentaine de maisons constituant le quartier juif* ».



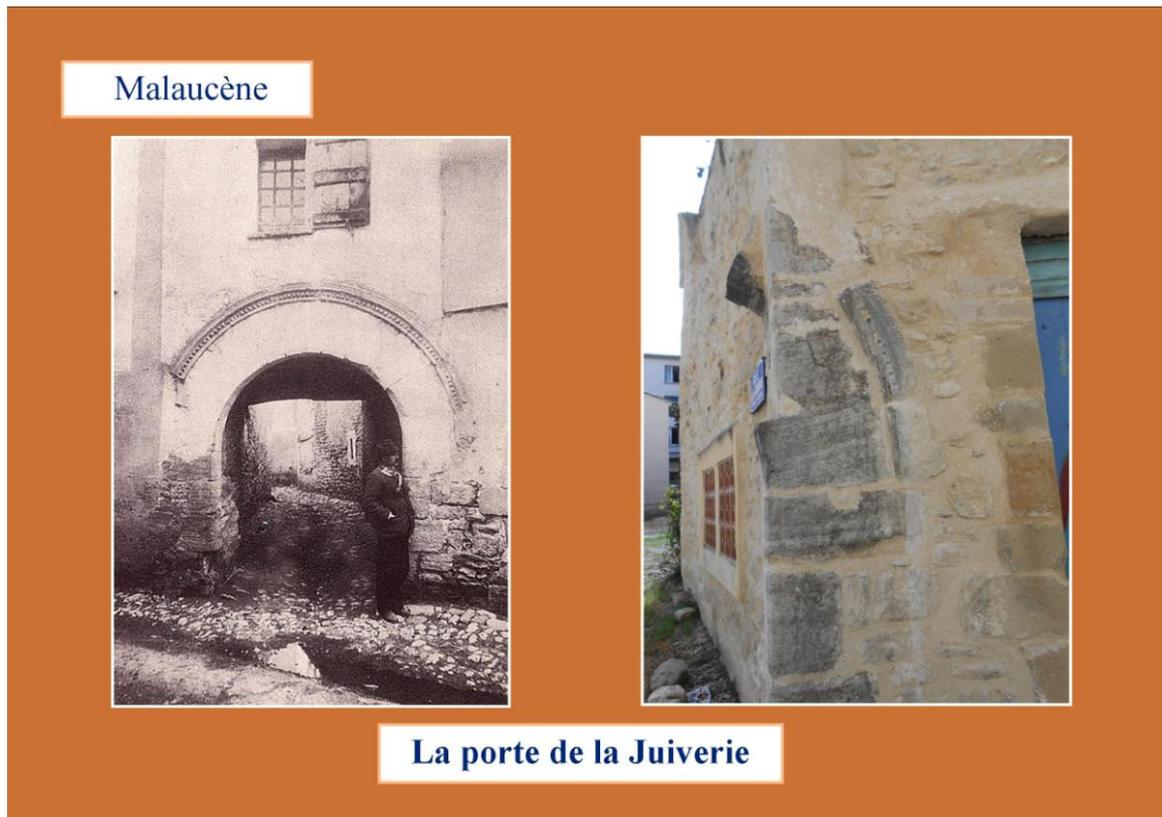
Voici quelques photos des lieux, que nous devons à l'objectif de Luc et Nicole Bâtard



Nous pouvons repérer le tracé de la rue de la Juiverie sur le plan napoléonien. Elle est nommée rue du Petit Tour

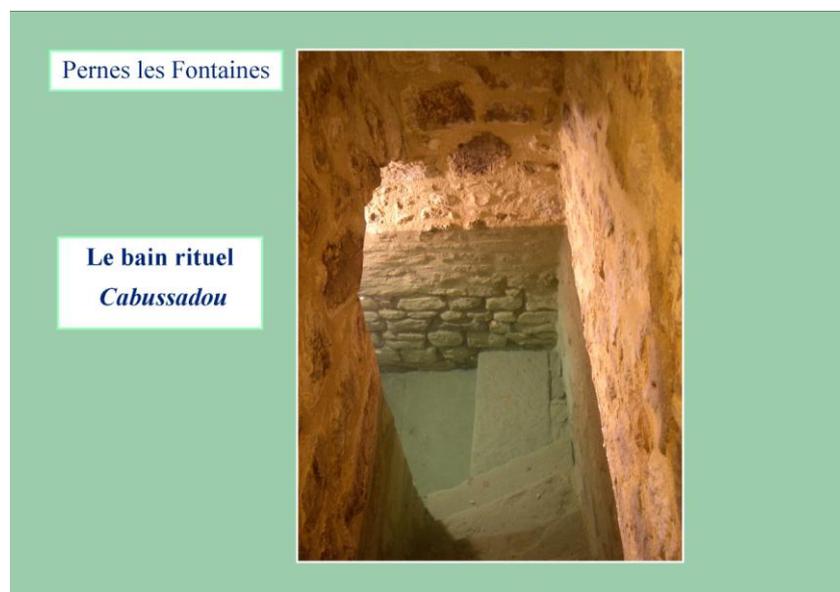


Voici la porte de la Juiverie, dans les années 1920 et aujourd'hui



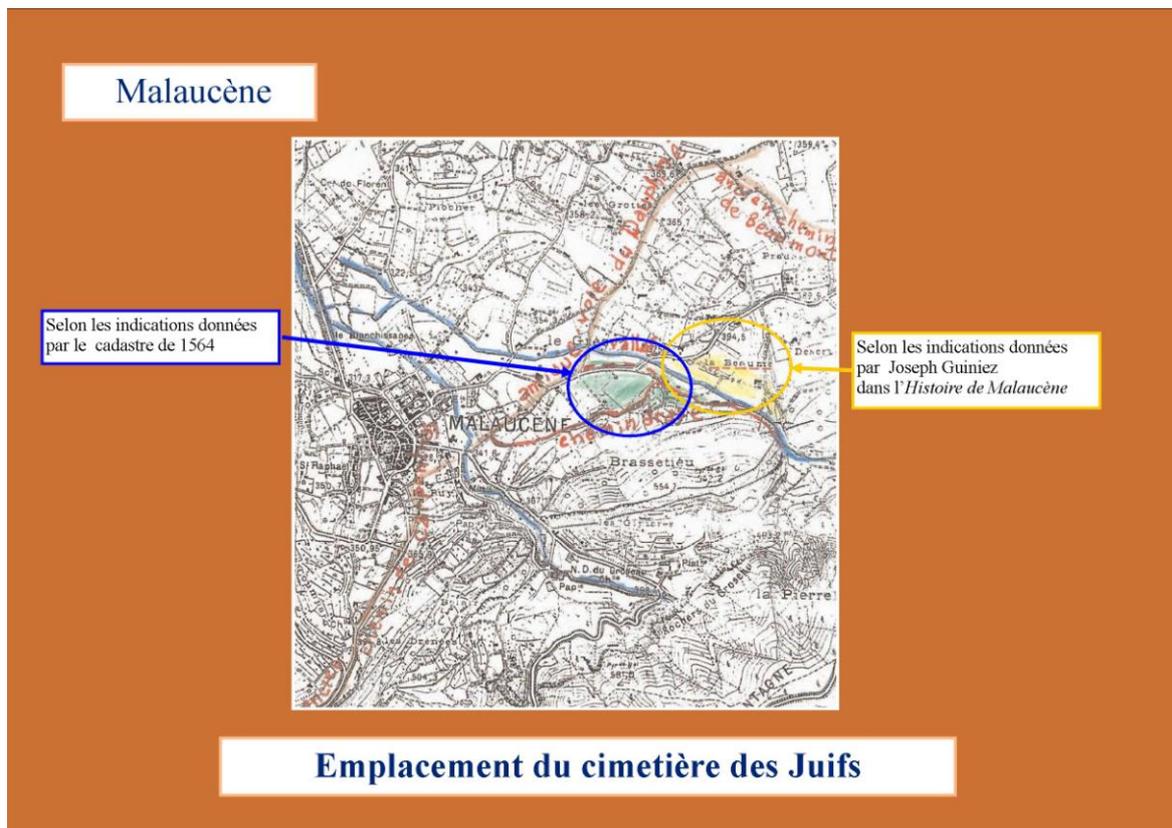
Il ne reste pas grand-chose de la Servagium judeorum...

Mais il est fort possible que sous nos pieds se cachent les vestiges d'un bain rituel juif, un cabussadou, tel que celui qui a été conservé à Pernes les Fontaines...



Pour ce qui est du cimetière des Juifs, Joseph Guinez, dans son ouvrage sur l'histoire de Malaucène, précise qu'il était « *situé au chemin de la Beaume, en-dessous du Désert, non loin du chemin de Beaumont* », donc sur la partie colorée en jaune sur cette carte.

Le cadastre de 1564 indique des confronts qui situeraient le cimetière sur la partie colorée en bleu.¹



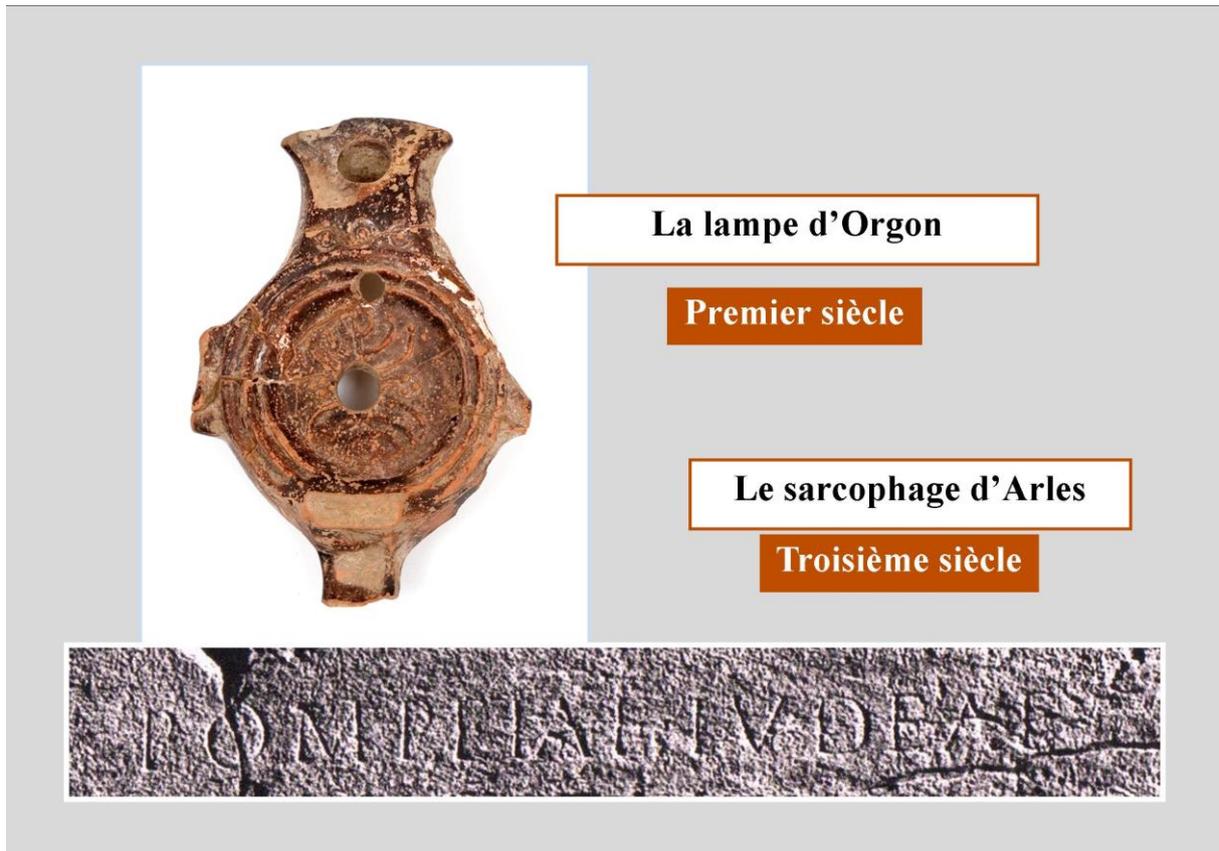
Il est fort possible que des stèles soient restées dans le sol ou bien aient été réutilisées
 Comme à Carpentras, pour construire les remparts
 Ou bien comme à Ennezat (Puy-de-Dôme), à l'usage d'un mur



¹ Les recherches entreprises par Rémy Blanc devraient permettre une localisation plus précise

1 - Qui étaient ces Juifs ? D'où venaient-ils ?

Il y avait probablement une population juive dans notre région dès la conquête romaine (2^{ème} siècle avant l'ère commune).



Une lampe décorée d'une menorah, qui se trouve dans les collections des musées de Cavillon, a été découverte dans une borie d'Orgon, de l'autre côté de la Durance. Elle est datée de 2000 ans en arrière. Le sarcophage double récemment découvert à Arles porte la mention de Pompeia Iudea et de son époux Cossetius, inhumés vraisemblablement au 3^e siècle. Au 18^e siècle, les Juifs d'Avignon affirmaient que leurs ancêtres y étaient installés depuis 1650 ans...

A partir du 5^e siècle, les documents d'archives viennent attester de communautés juives à Arles et à Marseille.

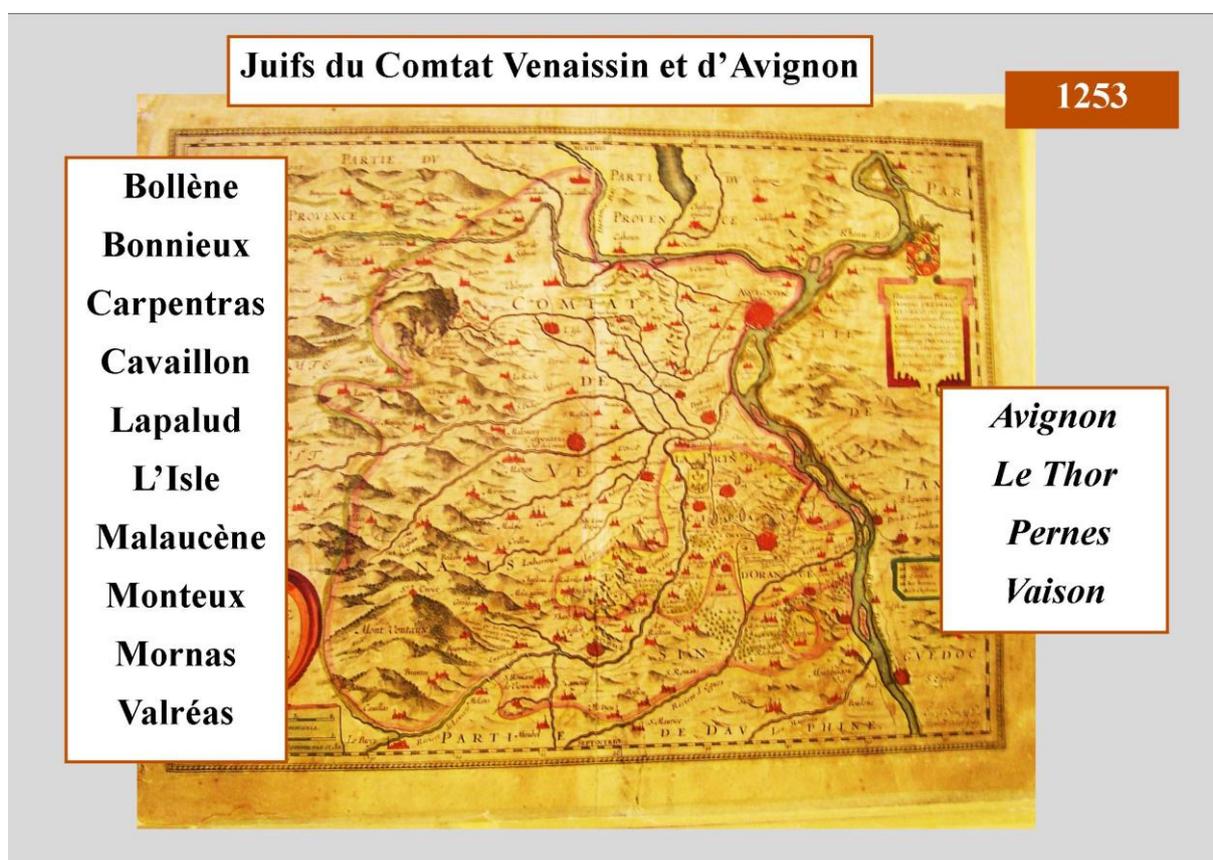
2 - Des Comtes de Toulouse à Alphonse de Poitiers

La première mention connue d'une présence juive à Malaucène figure dans le polyptique des Comtes de Toulouse, dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque Inguimbertaine².

Nous y apprenons qu'en 1253 trois juifs³, Astrugus, Vitalis et Bonisac, possèdent chacun un jardin pour lequel ils paient un cens au seigneur du lieu. Deux d'entre eux, Astruc/Astrugus et Vitalis, louent chacun trois tables au Marché neuf (sur un total de 50 tables), pour lesquelles ils sont imposés à hauteur de 3 deniers

Ce polyptique contient en réalité les résultats d'une **grande enquête ordonnée par Alphonse de Poitiers**, au moment où celui-ci prend possession des terres des comtes de Toulouse, à la suite du décès de Raymond VII.

L'enquête révèle la présence de « contribuables » juifs dans les villes suivantes :



Bollène (12), **Bonnieux** (2), **Carpentras** (17), **Cavaillon** (6), **Lapalud** (2), **L'Isle de Venisse** (3), **Malaucène** (3), **Monteux** (14), **Mornas** (7) et **Valréas** (5)

Cet état des seuls « contribuables » n'exclue pas la présence de familles juives dans d'autres villes, à l'exemple de Pernes, Le Thor et Vaison

De même pour Avignon et la principauté d'Orange qui échappent à cette enquête, puisque ne faisant pas partie des possessions d'Alphonse de Poitiers.

² Ms 557

³ Malaucène compte 631 feux en 1269 (Ms 557)

Cette enquête est bientôt suivie de la **levée d'une finance**, un impôt exceptionnel, destiné à la croisade et concernant les Chrétiens comme les Juifs. Ces derniers auront droit cependant à une procédure bien particulière...

Le 8 octobre 1268 Alphonse de Poitiers fait arrêter les Juifs de tous ses domaines et saisir leurs biens, y compris leurs livres.⁴

Les Juifs sont alors obligés de désigner deux d'entre eux pour aller négocier en haut lieu le montant de la « finance » à payer en échange de la libération des prisonniers et de la restitution de leurs biens.

Un parchemin conservé aux archives nationales⁵ rend compte de la procédure et nous y trouvons la contribution des juifs de Malaucène, pour un total de 21 livres 9 sous. Cette somme est supportée par 2 familles : celle de Bonus, Isacus et Salvetus de Malaucena et celle d'Anna de Malaucena et Benvengutus (105 sous)

A titre de comparaison : à Carpentras, 17 familles supportent une imposition de 495 livres, à Bollène, 12 familles pour 220 livres, à Monteux, 14 familles pour 240 livres.⁶

En 1236, au départ de la croisade menée par son frère Louis IX (futur Saint-Louis), Alphonse de Poitiers ne fit rien pour freiner l'ardeur des futurs croisés qui, dans ses terres, de Rennes à Angoulême, massacrèrent sur leur passage quelque 2500 juifs.

Le 15 juillet 1269 – à l'exemple de Louis IX - il impose le port de la rouelle et ordonne la saisie des livres du Talmud.

La même année les Juifs sont expulsés de la ville de Carpentras et n'y seront réadmis qu'en 1276.

Finalement, pour les Juifs, la vie était plus douce avec les Comtes de Toulouse, c'est du moins ce qui transparait dans les reproches du roi de France venant justifier la croisade contre les albigeois. A ses yeux, le comte de Toulouse laissait trop de place à l'hérésie cathare et aux Juifs. Ce dernier en fera amende honorable pour éviter l'excommunication.

⁴ Il applique ainsi la méthode déjà utilisée en 1182 par Philippe Auguste et qui avait permis de financer la construction du château de Vincennes.

⁵ K 496 n°8 document 1 - publié par Maurice Jusselin - Documents financiers concernant les mesures prises par Alphonse de Poitiers contre les Juifs (1268-1269).

In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1907, tome 68. pp. 130-149.

doc : 10.3406/bec.1907.452367)

⁶ Je n'ai pas trouvé le montant total de la contribution des juifs du comtat Venaissin (à l'exemple de la contribution de 2500 livres supportée par les Juifs de la sénéchaussée de Toulouse et Albi)

3 - L'arrivée des Papes

Comme le prouve l'enquête d'Alphonse de Poitiers et le reproche fait aux comtes de Toulouse, les juifs étaient ici présents bien avant l'arrivée des papes.

Affirmer, comme l'écrit Guiniez, qu'ils sont venus nombreux à la suite de Clément V est tout à fait fantaisiste : quand on connaît l'itinérance de la cour pontificale d'une résidence à l'autre, une telle cohorte aurait laissé des traces dans les documents de l'époque...

Quant au surnom de « ville de Juda » donné à Malaucène, il relève de l'antijudaïsme courant au 18^e siècle, époque de la rédaction de l'ouvrage de Guiniez, et je n'en n'ai trouvé aucune trace dans les travaux d'historiens.

Il est vrai que l'installation des papes à Avignon voit arriver dans la ville bon nombre d'immigrants, attirés par des possibilités commerciales et financières. La communauté juive d'Avignon connaît alors son apogée (209 chefs de famille), mais, toutes proportions gardées, les Juifs ne représentent alors que 3% d'une population estimée à 40.000 personnes⁷

Le refuge pontifical

Nous pouvons lire sur le totem de la juiverie de Malaucène :

« C'est sous le règne de Philippe le Bel, en 1306, peu de temps après que le Midi de la France fut passé à la Couronne, que les juifs pourchassés se réfugièrent dans le Comtat Venaissin »

Dans une belle envolée lyrique, Saurel affirme à son tour que

« le Venaissin étant devenu la propriété définitive du saint siège, les juifs, partout persécutés, virent dans cette province, enclavée au sein même de la France, un asile protecteur et un lieu de refuge. Ils se précipitèrent, c'est le mot, en toute confiance. Ils connaissaient la beauté de ce pays qu'ils avaient autrefois habité. Ils savaient aussi, par l'expérience des siècles écoulés, que les souverains pontifes les couvraient de leur protection contre les exagérations souvent furieuses et sanglantes de fanatiques rapaces, auxquels la religion servait de prétexte et d'excuse »

Qu'en est-il réellement ? Quelles ont été les destinations des Juifs expulsés par Philippe le Bel ?

Le chiffre le plus souvent avancé par les historiens est de 100.000 personnes concernées par cette décision d'expulsion.

Les contemporains ne faisant pas état d'une vague de conversions, comme ce sera le cas plus tard lors de l'expulsion de Provence, on peut penser que les Juifs, pour leur grande majorité, ont fait le choix de l'émigration.

L'identification des mouvements migratoires est rendue difficile par le fait que cette expulsion a connu plusieurs allers- retours, pour ne devenir définitive qu'en 1394.

Des familles juives réfugiées du royaume de France et en particulier du Languedoc ont été identifiées en Provence, principalement à Manosque, Arles, Tarascon et Trets. A Trets, ce sont les riches familles chrétiennes qui ont facilité l'installation des juifs afin de dynamiser l'économie de la ville.

C'est dans la première partie du 15^e siècle que la population juive du Comté de Provence connaît son niveau le plus élevé, estimé à 10000 ou 15000 individus, soit environ 10% de la population.

⁷ René MOULINAS, Les Juifs du Pape

Faute de données complètes, nous ne savons que peu de choses au sujet de l'émigration vers les provinces voisines de Savoie et du Dauphiné et vers des lieux plus lointains. Dans le Comtat Venaissin et en Avignon, les patronymes d'origine languedocienne étaient présents bien avant l'expulsion. La mobilité des hommes et les liens ancestraux ne facilitent pas le repérage des nouveaux venus. A noter que le savant Jacob ben Salomon SARFATI, au patronyme caractéristique (Tsarfat est le terme hébraïque désignant le royaume de France) mourut de la peste à Avignon en 1382, mais, pour beaucoup, Avignon fut un lieu de transit vers d'autres destinations.

C'est vers la péninsule ibérique qu'il faut se tourner pour trouver des traces tangibles d'une immigration contemporaine de l'expulsion de 1306.

En Aragon et à Majorque, des documents attestent de l'arrivée de 300 à 350 familles, soit quelque 2500 personnes, provenant principalement de Toulouse Narbonne et Montpellier. Ces familles sont accueillies par les communautés locales, avec le feu vert des autorités. Barcelone, Gérone et plusieurs autres *aljemas* permettent ainsi l'installation des expulsés de France.

Ces arrivées seraient à l'origine d'une augmentation de 10% de la population juive locale

Cette migration a été facilitée du fait de relations très anciennes entre le Midi, le Roussillon et la Catalogne, à l'origine de « sentiers invisibles » qui ont préparé les chemins de l'exil des juifs languedociens et français qui passèrent les Pyrénées.⁸

Plus tard, les violences faites aux Juifs de Provence et leur expulsion définitive en 1501, amèneront quelques familles à rejoindre le Comtat, mais la grande majorité des exilés se tournera vers l'Empire Ottoman, Nice, la Savoie, Venise, Florence, Livourne. Dans le même temps le conseil de ville, à Avignon comme à Carpentras se plaint de l'afflux de juifs étrangers. A Carpentras, la juiverie est alors réduite à une seule rue et fermée par de solides portes...

Quant aux Juifs expulsés d'Espagne par Isabelle la catholique (1492), de même que ceux expulsés du Portugal quelques années plus tard, ils seront *persona non grata* dans les Etats du Pape.

Le Comtat Venaissin est-il à l'abri de l'antijudaïsme qui se développe dans toute l'Europe, durant les 12^e et 13^e siècles ?

Cet antijudaïsme s'appuie sur la doctrine du « peuple témoin », doctrine élaborée très tôt par l'Eglise chrétienne (Saint-Augustin) « *Si les Juifs, tout en refusant de reconnaître Jésus pour le vrai Messie, subsistent encore sur la terre, c'est par volonté divine, pour témoigner par les Saintes Ecritures et leur dispersion à travers le monde, de la vérité du Christianisme. Ils sont gardiens de l'Ancien testament [...] Il est donc bien entendu que les Juifs doivent être tolérés pour l'instruction des fidèles* »

Puisqu'ils refusent de se convertir et, fait encore plus grave, ils représentent un danger pour la foi chrétienne, l'Eglise doit, avec l'appui des pouvoirs publics, opposer un barrage à la judaïsation »⁹

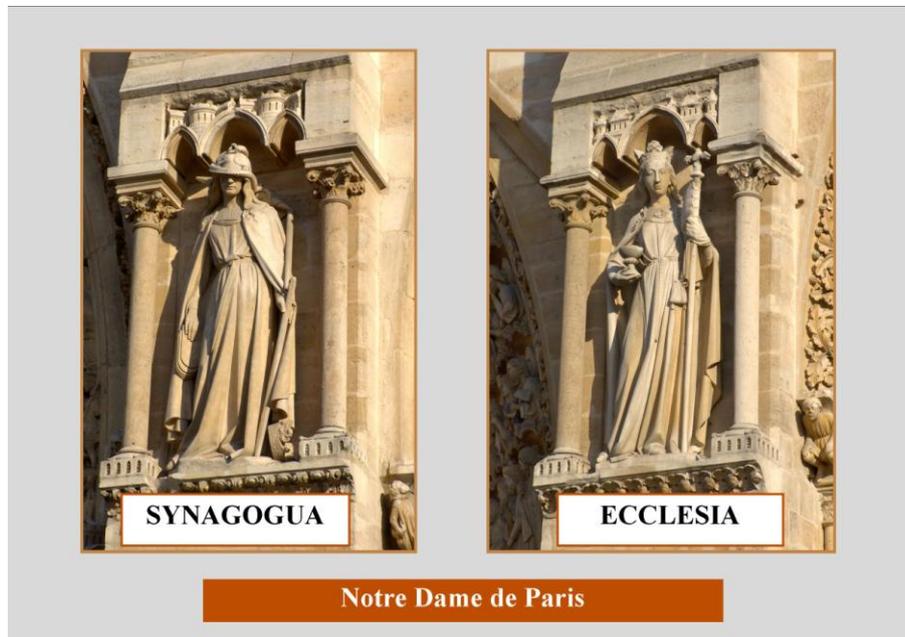
Le Code théodosien, dès le 5^e siècle (438) rassemble des mesures restrictives envers les Juifs, mesures qui seront reprises, avec plus ou moins de sévérité, lors de tous les conciles ultérieurs, en particulier le 4^e concile de Latran en 1182.

⁸ Claude DENJEAN, « Philippe le Bel et les Juifs du royaume de France (1306) » sous la direction de Danièle Iancu – Collection Nouvelle Gallia Judaïca – Ed. du Cerf 2012

⁹ Armand LUNEL

Convaincus de combattre l'hérésie, les premiers croisés massacrent les Juifs qui se trouvent sur leur chemin (1096 et 1146). Les accusations de meurtre rituel se multiplient, comme à Valréas en 1247. Les expulsions se succèdent. Dès 1084, la ville de Spire inaugure une politique de mise en juiverie, qui deviendra systématique. L'Inquisition poursuit les Juifs convertis. Se développent les polémiques chrétiennes contre le judaïsme, accompagnées du brûlement du Talmud (Paris 1282 –Toulouse 1319 – Avignon).

Pour l'édification des fidèles, les façades de certaines cathédrales, sont ornées de l'image de la Synagoga : aveugle, bannière et tables de la loi brisées, face à l'Ecclesia triomphante (Strasbourg, Notre-Dame de Paris, Béziers).



En 1320, lors de **la deuxième croisade des Pastoureaux**, la légende dit que les Juifs implorèrent la protection de Jean XXII et que celui-ci leur épargna un massacre.

L'histoire nous apprend que non seulement ces Pastoureaux fanatiques massacraient les Juifs se trouvant sur leur passage (800 victimes au total à Toulouse, Albi et Verdun sur Garonne), mais se livraient également au pillage et à l'incendie des églises et des abbayes tout en tuant allégrement les lépreux (cagots) et autres habitants, sans distinction de religion.

A l'approche des Pastoureaux vers ses territoires, le pape, qui avait immédiatement lancé l'excommunication contre tous ceux qui se croisaient sans son autorisation, écrivit alors aux archevêques de Toulouse, Narbonne et Arles pour leur demander d'enrayer leur avance et de les empêcher de tuer et de voler. Il condamna en même temps l'imprévoyance royale face aux excès des pastoureaux, dont les *« procédés offensent gravement la Majesté Divine, déshonorant le pouvoir royal et préparant, pour tout le royaume, des dangers inexprimables si on ne les arrête pas »*.

Quoi qu'il en soit, les Juifs d'Avignon, du Comtat et de la Provence furent épargnés.

Las, deux ans plus tard (1322), à l'occasion d'une épidémie, les lépreux sont accusés d'un – invraisemblable – complot impliquant les Juifs et les rois de Grenade et de Tunis et visant à répandre la lèpre pour détruire la Chrétienté... Lépreux et Juifs sont alors emprisonnés et/ou brûlés, l'agitation anti-juive gagne le Comtat. A cette occasion, la synagogue de Malaucène est détruite, ainsi que celles de Bédarrides, Bollène, Carpentras, le Thor, Montoux et Pernes.

Jean XXII envoie alors des prédicateurs pour convertir les Juifs mais, devant le peu de résultats, prononce très vite une expulsion de tous les Juifs du Comtat.

Une chapelle est élevée à l'endroit de la synagogue détruite, à Bédarrides, à Noves et à Carpentras

Dans le même temps, le roi de France prononce lui aussi une nouvelle expulsion (1322)

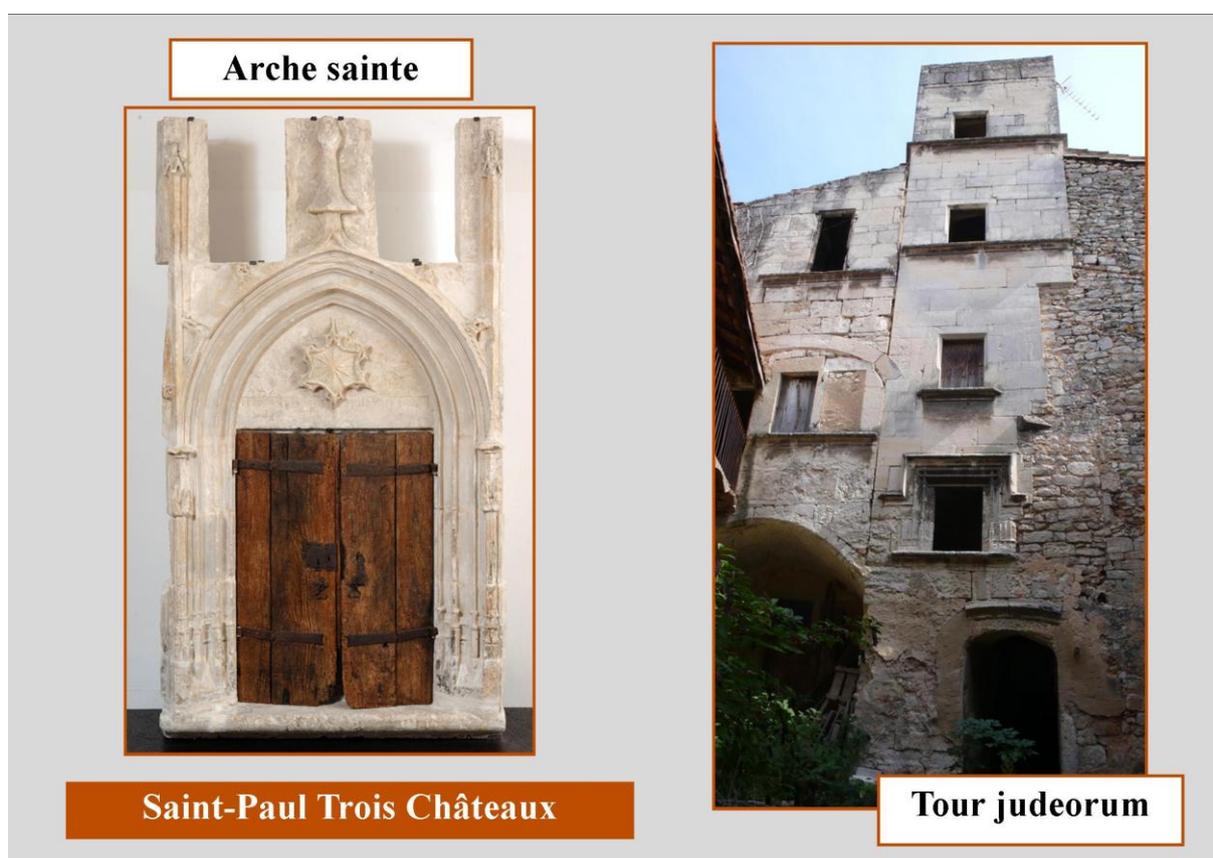
En attendant des jours meilleurs, les Juifs se replient à Avignon et dans le Dauphiné.

Nous allons faire une pause dans l'histoire pour évoquer la synagogue médiévale
A l'époque, la synagogue portait ici le nom d'*escolo*, école en provençal.

Cette maison communautaire servait de lieu de culte, de lieu d'assemblée et d'école pour l'étude de la Thora et du Talmud. A l'image des synagogues de Carpentras et de Cavaillon, elle devait abriter un bain rituel (*cabussadou*) et un four pour cuire les *coudoles*¹⁰ de Pessah.

L'identification des vestiges des synagogues médiévales est très difficile du fait de l'absence de caractéristiques architecturales (c'est le cas à Trets et à Draguignan). Il suffisait d'un mur côté est pour placer l'arche sainte et d'une surface suffisante pour recevoir les fidèles.

La seule arche sainte médiévale conservée en France se trouve au musée de Saint-Paul Trois Châteaux



Dans le quartier de la Juiverie, la maison à usage d'*escolo* a été identifiée et cette arche sainte va bientôt y retrouver sa place. Un bain rituel vient d'être découvert au niveau le plus bas de la même maison.

¹⁰ Pain azyme sans levain, pour le Pâque

Reprenons maintenant le fil des événements.

En 1348, lors de la Peste noire, les Juifs sont accusés d'avoir empoisonné les puits et les fontaines. Guiniez se demande si les Malaucéniens ont suivi l'exemple des habitants de Buis et de Nyons où « *la foule irritée se jeta sur leurs maisons et tua tous ceux qui n'eurent pas le temps de se cacher* ». « *L'horreur excitée par cette boucherie amena tout d'abord contre les meurtriers une enquête, mais elle demeura stérile. Le pape leur envoya alors une bulle pour les justifier du crime qu'on leur imputait* ».

Réponse est apportée aujourd'hui par les travaux des historiens.

Des documents de 1352¹¹ et de 1355¹² font état du règlement d'une amende d'un montant de 500 florins, infligée par le pape à l'*universitas* de Malaucène, pour punir la communauté d'avoir mis à mort des juifs lors de l'année 1348.

Cette sanction peut surprendre de la part de la papauté, mais il faut dire qu'à la suite des massacres perpétrés contre les juifs sur le trajet de la Première croisade (1096), le pape Calixte II, par la bulle *Sicut judaeis* (vers 1120) avait interdit, entre autres choses, aux chrétiens de contraindre les juifs à se convertir, ou de leur nuire, ou de prendre leurs biens, ou de troubler la célébration de leurs fêtes, ou d'interférer avec leurs cimetières, sous peine d'excommunication.

Cette bulle, réaffirmée par plusieurs de ses successeurs, n'empêchait pas de donner l'absolution aux meurtriers...

¹¹ Valérie THEIS, « Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin », thèse soutenue en 2005, consultable à la bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras

¹² René MOULINAS, « Les juifs du pape », p.31, Ed. Albin Michel, 1992

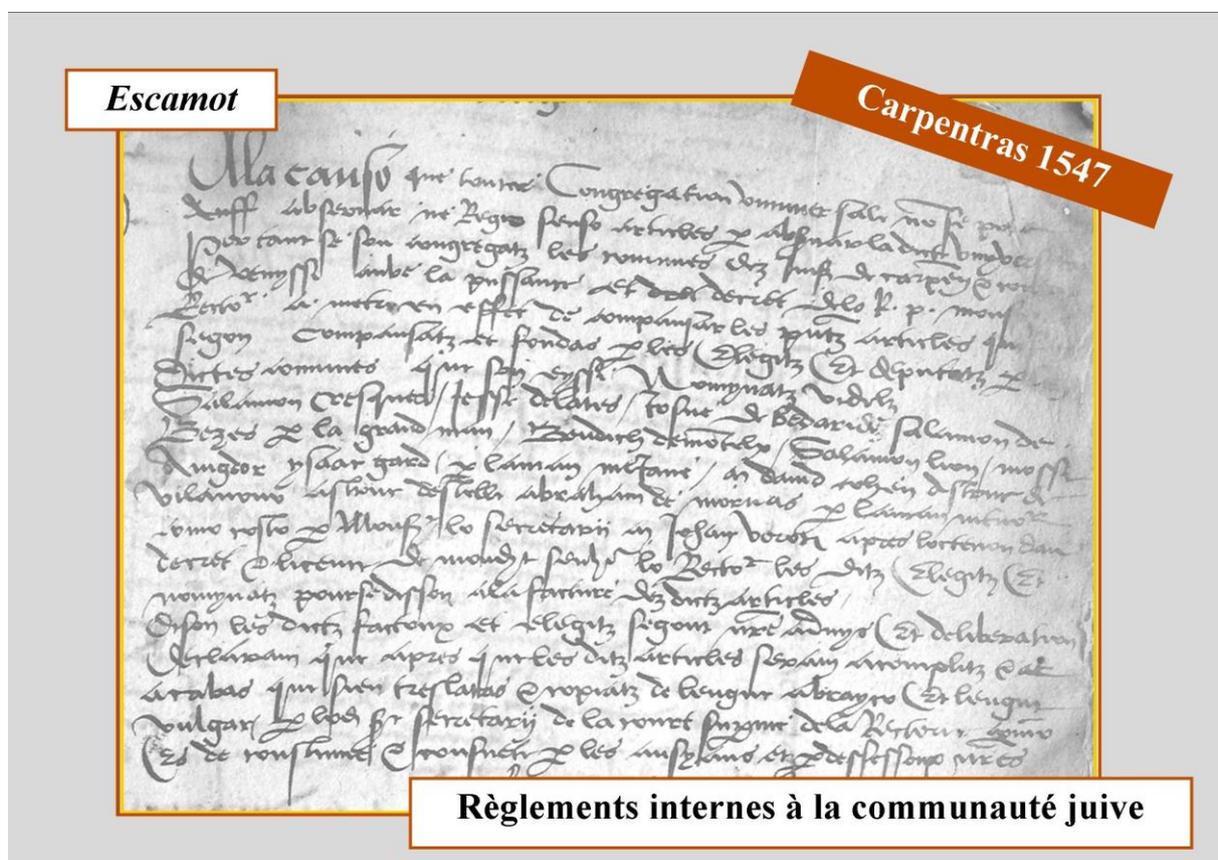
4 – La communauté juive de Malaucène

Faute de recherches récentes, l'histoire de cette communauté reste très fragmentaire. Les exemples nominatifs qui accompagnent cette partie de l'exposé sont issus des ouvrages de Joseph Guiniez (1733-1754) et de Ferdinand et Alfred Saurel (1882).

A notre connaissance, Malaucène offre un exemple unique de 3 chefs de familles juifs présents dans le conseil de l'*universitas*¹³. En effet, lors d'une délibération datée de 1281 et rassemblant 379 chefs de famille, Bellandus, Boninum et Bonflil ont participé à l'élection des 4 syndics de la ville.

Depuis l'autorisation donnée aux Juifs d'Arles en 1205, chaque communauté juive se constitue en *universitas*, à l'image des communautés chrétiennes.

Des règlements internes à la communauté – les *escamot* – sont rédigés par les bailons (syndics) et les conseillers des communautés réunis à Carpentras. Ils sont applicables à toutes les communautés du Comtat, après validation de l'autorité pontificale. Les plus anciens *escamot* dont le texte nous soit parvenu, datent de 1490.¹⁴



Ces règlements définissent les règles d'organisation interne de la communauté juive, dans les domaines administratif, financier, social et religieux.

Cependant, pour ce qui est des décisions de justice et des contrats passés chez les notaires, les Juifs sont

¹³ F. et A. SAUREL, Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, 1882. Tome II, pièce VIII. L'auteur cite un parchemin qui se trouve dans les archives de la ville.

¹⁴ AD 84, 5 E 60, cliché des escamot de Carpentras de 1547,

traités à l'égal des Chrétiens.

Au moment où les juifs de Carpentras rendent hommage à l'évêque du lieu (1276), les juifs de Malaucène ont dû faire de même auprès de l'évêque de Vaison, puisque vers 1348¹⁵, l'évêque oblige chaque juif à une redevance annuelle d'une livre de gingembre, une livre de poivre et deux livres de cire

Saurel évoque à Malaucène l'Auberge de la Cloche, où les Juifs de Carpentras et d'Avignon venaient volontiers traiter de leurs affaires en présence du notaire. Cette auberge dit-il, était au 15^e siècle « *ce qu'il y avait de plus confortable dans le pays* ».

En effet, la majorité des Juifs exercent alors des activités commerciales. Ils sont marchands, fripiers, courtiers.

Jacob de VALABREGUE, en 1418, a la confiance de Dame Alix des Baux.¹⁶, pour conclure des actes à son nom.

Le 9 juin 1432 des juifs d'Avignon et de Carpentras prêtent au conseil de Malaucène une somme de 100 florins à 10 ou 11 %¹⁷

La pratique de l'usure– le prêt à intérêt – est officiellement interdite aux Chrétiens. Dans les faits les Juifs sont des prêteurs à la petite semaine, auprès d'une population modeste, ce qui leur attire toutes les foudres de la part de leurs débiteurs. Dès qu'il s'agit de sommes importantes, c'est l'affaire de grands marchands chrétiens, en particulier italiens. Les « banquiers du pape » ne sont pas juifs, mais chrétiens : ce sont les Florentins, les Siennois et les Lucquois. Le rôle de courtier tenu par les Juifs consiste à faire fructifier par l'usure, les sommes à eux confiées par les riches chrétiens.

Bien que toute fonction publique leur soit interdite, ils sont souvent adjudicataires de la collecte des taxes.

Localement, en 1426, Meyr de VALABREGUE est chargé de la réception de la taille.

Vers 1445, Abraham de NARBONNE, fermier des revenus pontificaux, donne quittance au conseil de ville de Malaucène, pour la somme de 30 florins.¹⁸

En 1479, lors du passage des routiers de Bernard de Guerlans, les juifs sont incorporés de force dans la milice et doivent contribuer à l'impôt commun.¹⁹

Vers 1475, Astruc de BEAUCAIRE possède plusieurs pièces de terre à Malaucène.²⁰

A la même époque, le juif Salomon RODEZ occupe une maison rue des Chaberlins²¹

En 1459, un habitant juif de Malaucène, Crescas de Carcassonne se convertit à la religion chrétienne et prend le nom de Pierre de Notre-Dame. Il suit l'exemple de son père Davin de Carcassonne, baptisé Arnauton de Vellorgue. L'annulation de son mariage juif lui permet d'épouser Blanche de Sainte-Marie, également néophyte. Pierre et Blanche sont les grands-parents paternels du célèbre Nostradamus.

La conversion de Crescas de Carcassonne n'est pas un cas unique. En effet, voici venu...

¹⁵ F. et A. SAUREL, Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, 1882. Il cite un parchemin qui se trouve dans les archives de la ville.

¹⁶ F. et A. SAUREL, Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, 1882, tome 2, pièce XXII

¹⁷ Revue des Etudes Juives, tome 6, 1882

¹⁸ AM Malaucène, BB5

¹⁹ AM Malaucène, BB8

²⁰ AD 84 – B 55, 1475 - 1478

²¹ Revue des Etudes Juives, tome 6, 1882

5 – Le temps des violences et des mises en juiverie

Encouragé par une série d'expulsion, le mouvement anti-juif s'étend, durant les 14^e et 15^e siècles, dans le Comté de Provence, la Principauté d'Orange et le Dauphiné. Avignon et le Comtat Venaissin ne sont pas épargnés.

1276 – Eviction des petites agglomérations en **France**

1306 - Expulsion de **France** par Philippe le Bel
Retours autorisés en 1315, puis en 1359-1363

1322 - Nouvel ordre d'expulsion de **France**
(Languedoc inclus)

1322 – Tentative d'expulsion du **Comtat** par
Jean XII

1394- Expulsion définitive de **France** par Char-
les VII

1493 – Expulsion de la ville d'**Arles**

1496 – Expulsion de la ville de **Tarascon**

1501 – Expulsion de **Provence** par Louis XII

1505 - Expulsion de la **Principauté d'Orange**

Deux siècles d'expulsions

1290—Expulsion d'**Angleterre**

1391 – Expulsion de **Catalogne**

1478 – Inquisition en **Espagne**
(Torquemada 2000 condamnations à mort)

1492 – Expulsion d'**Espagne**

1496– Conversions forcées et expul-
sion du **Portugal**

1517 – Expulsion de **Sicile**

« Afin de préserver les Chrétiens contre la malice et la fourberie des Juifs »²², les syndics des villes et les Etats du Comtat multiplient les demandes de mesures restrictives et d'exclusion

A Malaucène, en 1447, Meyr de VALABREGUE est accusé de « faire taverne », alors qu'il vend le vin reçu en paiement d'une dette.²³

En 1448, Josué de MONTEUX est accusé de pratiquer, malgré l'interdiction, le commerce de la viande.²⁴

²² Requête des syndics de Pernes auprès du recteur du Comtat Venaissin – AM Pernes les Fontaines – AA9

²³ F. et A. SAUREL, Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, 1882, tome 1

²⁴ F. et A. SAUREL, Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, 1882, tome 1

Les émeutes		Deux siècles de violences	
<p>Manosque 1424 1425 1495</p> <p>Aix 1430</p> <p>Digne 1475</p> <p>Arles 1484</p> <p>Salon 1485</p> <p>Tarascon 1488 1489</p> <p>Marseille 1493</p>	<p>Invasions Complot Injures Violences Massacres Meurtres Pillages Destruction de papiers et de créances Maisons incendiées Conversions forcées</p>	<p>L'Isle 1431</p> <p>Carpentras 1453 et 1459</p> <p>Cavaillon 1456</p> <p>Mazan 1459</p> <p>Pernes 1484</p> <p>Avignon 1485</p>	<p>La mise en juiverie</p> <p>Dates des actes rendant obligatoire le regroupement des juifs dans une ou deux rues</p> <p>1294 Beaucaire</p> <p>1320 Marseille</p> <p>1351 Aix</p> <p>1365 Montpellier</p> <p>1374 Draguignan</p> <p>1397 Grasse</p> <p>1453 Cavaillon</p> <p>1453 et 1461 Carpentras</p> <p>1458 et 1475 Avignon</p> <p>1504 Pernes</p> <p></p>
	<p> Le Roi René</p>	<p> Sixte IV</p>	

Les moments des fêtes chrétiennes, en particulier la semaine sainte, donnent lieu à des explosions de haine et de violence, souvent encouragées par les prédications et les sermons entendus à l'église.

Les conseils de ville demandent la stricte application des mesures décidées lors des conciles pontificaux, en particulier la séparation de l'habitat des Juifs et des Chrétiens.

Les Juifs sont alors assignés à résidence dans la Juiverie.

Ce qui était jusque là un regroupement volontaire devient une obligation.

Pour Malaucène nous n'avons pas de document attestant de la date de cette obligation.

Voici ce qu'en dit Saurel :²⁵

« Ces enfants d'Israël furent confinés près de la porte Filiol, dans un quartier de la ville appelé dans la langue officielle de l'époque *Sirvagium Judeorum*, et Juiverie dans la langue du peuple.

La Juiverie se composait d'une trentaine de maisons ne communiquant avec le reste de la ville que par une porte donnant sur la rue des Trois Pèlerins, et constituant avec de hautes murailles, un *Sirvagium*. »

« Tous les soirs (la porte) était fermée, après le couvre-feu, par le sergent papal qui en remettait les clefs au viguier, sur un plateau d'argent. Les habitants de la Juiverie étaient de la sorte emprisonnés jusqu'au lendemain matin »

A partir de 1555, la bulle *Cum nimis absurdum* interdit aux Juifs la propriété foncière, à l'exception de leur maison d'habitation dans la juiverie

Il ne leur est plus possible de prendre à ferme la perception des droits seigneuriaux ou la gestion des domaines des grands propriétaires absents, de même que la collecte des tailles que les communautés chrétiennes mettaient aux enchères.

Leurs activités doivent se limiter à la vente des objets usagés, la friperie et la brocante, excluant totalement le commerce des produits alimentaires (blé, vin, huile).

²⁵ F. et A. SAUREL, Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, 1882, tome 1

Les Juifs disparaissent de toutes les professions manuelles et artisanales, l'effet de la bulle étant renforcé par l'organisation des professions en corporations strictement chrétiennes.

Plus de médecins juifs : l'accès aux universités leur est fermé, la profession leur est interdite.

Le port du signe distinctif est désormais incontournable : le chapeau jaune pour les hommes, le petassoun pour les femmes.



D'après Saurel, « en 1533, il n'y avait plus à Malaucène que deux familles, et encore faisaient-elles des difficultés pour payer leurs redevances annuelles »

6 – La fin de la Juiverie de Malaucène

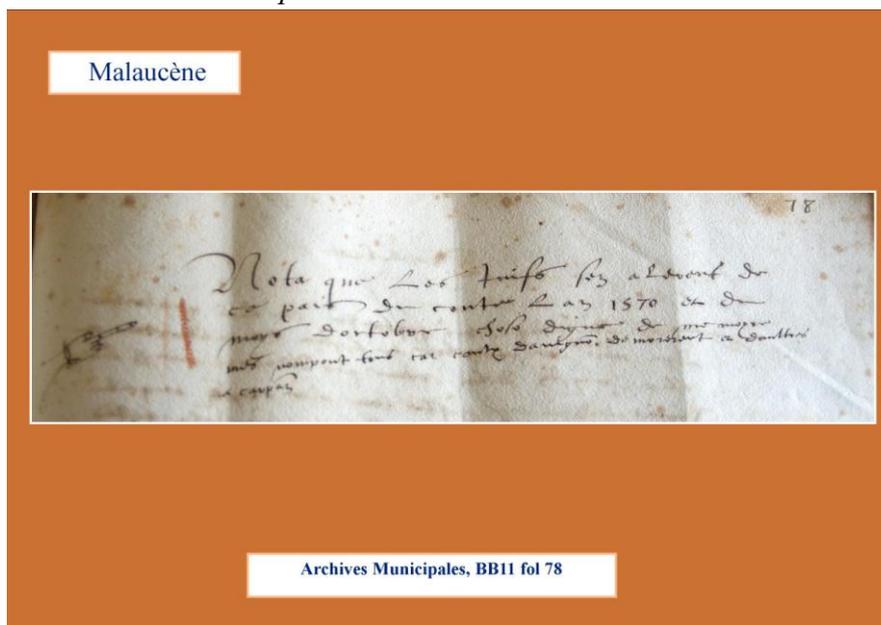
Le 26 février 1569, par la bulle *Hebraearum gens* fulminée par Pie V, les Juifs sont chassés de tous les états pontificaux, à l'exception de Rome et d'Ancône.



Les Etats du Comtat Venaissin n'avaient pas désarmé, adressant régulièrement aux autorités des « remontrances et réquisitions dans ce sens »

D'après Saurel :

« *Le registre des délibérations du conseil de la ville de Malaucène porte la mention suivante, précédée d'une main, dont l'index est d'une longueur remarquable : Nota, que les Juifs sen alèrent de ce païs du Conta l'an 1570 et du mois d'octobre ; chose digne de memoyre ! Mais non point tous : car ceulx d'Avignon demeurèrent et daultres à Carpentras.* »²⁶



²⁶ F. et A. SAUREL, Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, 1882, tome 1

Les Juifs fuient en masse vers l'Empire ottoman, Nice et le Piémont italien.

Ils vendent leurs biens, certains se convertissent.

En 1571 à Carpentras il ne reste que 57 juifs, autorisés à un sursis, le temps de payer leurs dettes.

Les Comtadins poussent les Juifs dehors, le conseil de ville d'Avignon réclame leur maintien.

De recours en sursis, l'expulsion totale ne se réalisera pas.

En 1624, sera donné l'ordre de regroupement des Juifs dans les 4 Carrières : Avignon, Carpentras, Cavaillon et L'Isle sur la Sorgue. Les communautés installées dans les autres villes du Comtat sont condamnées à disparaître.

Durant deux siècles, les Juifs survivront tant bien que mal, parqués dans les Carrières et soumis aux règlements pontificaux.

Il faudra attendre le 14 septembre 1791, date du rattachement d'Avignon et du Comtat à la France, pour que les Juifs soient reconnus comme citoyens français et obtiennent le droit de vivre sur un territoire, dont ils avaient été expulsés... en 1306.

Compléments apportés et réponses aux questions du public

1 – L'étude du cadastre de 1564 (AM Malaucène CC2), conduite par Rémy Blanc a permis d'identifier un emplacement du cimetière des Juifs, différent de celui proposé par Guiniez et Saurel. La carte proposée page 4 a été modifiée en ce sens. Une étude plus approfondie est en cours.

2 – La liste des patronymes juifs indiqués par le cadastre de 1414, aimablement fournie par Rémy Blanc, révèlent les identités suivantes : Damineti Jacobus judeus, Damineti Jacobus de Ponte Vetere, Jacobus judeus, Salomon (magister) de Rodezio, judeus de Carpentras.

3 – L'auberge de la Cloche, citée page 14, a été détruite au bénéfice de la construction du chœur de l'église Saint-Michel

4 – L'appellation de « ville de Juda » (page 8) donnée à Malaucène a été interprétée par Guiniez comme liée à la présence de nombreux Juifs. En réalité, ce surnom donné aux habitants de la ville, remonte aux rivalités entre Catholiques et Protestants, lors des guerres de religion. Voir à ce sujet *Dictions et sobriquets patois des villes bourgs et villages du département du Vaucluse*, par C.F.H Barjavel, édité à Carpentras en 1849-1853

5 – La couleur jaune

Vers le milieu de la période médiévale, partout en Occident, le jaune est devenu la couleur des menteurs, des trompeurs, des tricheurs, mais aussi la couleur de l'ostracisme, que l'on plaque sur ceux que l'on veut condamner ou exclure, comme les Juifs.

La marque distinctive imposée aux Juifs par le quatrième concile de Latran, en 1215, était un morceau d'étoffe jaune portant une roue, symbole des 30 deniers de Judas, à apposer sur le vêtement. Au cours du temps, cette marque a pris différentes formes et couleurs. Au cours du 16^e siècle, le port du chapeau, d'abord rouge puis jaune, s'impose de plus en plus sévèrement. Les femmes sont astreintes à placer dans leur coiffe une pièce de tissu jaune : le *petassoun*.

5 – La datation de la présence juive à l'époque romaine

En 118 avant l'ère commune, la Gaule du sud est conquise par les Romains. En l'an 6, l'ethnarque Archélaüs (fils et successeur d'Hérode) est déposé par Auguste et envoyé en exil à Vienne, en Gaule, avec sa cour.

La guerre de Judée est marquée en l'an 70 par la victoire des Romains et la destruction du temple. La Judée devient la Palestine, les survivants se dispersent en diaspora. Même si les Juifs ont pu se maintenir dans l'Empire romain, il est difficile de dire avec précision ce qu'il en était dans notre région.

Voir l'ouvrage de Mireille Hadas-Lebel : *Rome, la Judée et les Juifs*, éditions Picard 2009

6 – L'expulsion des Juifs par Philippe le Bel : antijudaïsme ou acte politique ?

Voir à ce sujet l'article de Céline Balasse : *Les conflits de juridiction nés autour de l'expulsion de 1306 : une tentative de renforcement du pouvoir royal ?* dans *Philippe le Bel et les Juifs du royaume de France (1306)*, Nouvelle Gallia Judaïca, sous la direction de Danièle Iancu-Agou, Cerf 2012

7 – La Thora et le Talmud

La Bible (loi écrite) : c'est le texte fondateur partagé par les trois religions : juive, chrétienne et islamique. Son contenu a été fixé par Esdras et Néhémie au cours du 5^e siècle avant l'ère commune. Elle contient tous les préceptes de la religion. Son contenu est immuable.

La Bible est composée de trois éléments

- La Torah ou Pentateuque : La Genèse, L'Exode, Le Lévitique, Les Nombres et le Deutéronome
- Les Prophètes
- Les Ecrits ou Hagiographes

Le Talmud (loi orale) : c'est la loi rabbinique, constituée essentiellement de commentaires de la Torah. Cette loi définit la règle de vie permettant de mettre en pratique les commandements de la Torah. Elle a été mise par écrit au cours des premiers siècles de notre ère. Son contenu est évolutif.

8 - Les polémiques chrétiennes contre le judaïsme se développent du 12^e au 14^e siècle. C'est le moment où le christianisme s'impose dans toute l'Europe, l'Eglise veut affirmer son autorité sur la pensée (sommets théologiques) et sur le territoire (cathédrales). Le judaïsme s'appuie sur le Talmud pour développer une pensée juive (Maïmonide, Rachi) et une mise à jour de la pratique religieuse. Le dialogue entre les deux religions tourne à la polémique autour du Talmud, les Chrétiens considérant que l'ouvrage contient des écrits offensants pour la religion chrétienne. La controverse organisée à Paris (1240-1242) se conclut par le brûlement en place de Grève, des ouvrages du Talmud. L'interdiction faite aux Juifs de posséder des livres du Talmud et la censure des ouvrages hébraïques ont perduré jusque dans les règlements pontificaux de 1776.

Voir à ce sujet l'ouvrage de Gilbert Dahan : *La polémique chrétienne contre le judaïsme au Moyen Age*, Présences du Judaïsme, éditeur Albin Michel

Bibliographie

Malaucène

Histoire de Malaucène	de Joseph GUINIEZ (1733-1754)	Bibliothèque Inguimbertaine Ms 2225
Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire	Ferdinand et Alfred SAUREL 1883 – 2 tomes	Téléchargeables sur Gallica
Les Juifs de Malaucène	Isidore LOEB	Revue des Etudes Juives Tome 6 - 1882

Juifs du Pape

Les Juifs du Pape	René Moulinas Albin Michel
Les pinquassim de Carpentras au regard du Saint-Siège	Simone Mrejen O'hana http://bcfrj.revues.org/46
“Le mariage juif sous l’Ancien Régime : l’exemple de Carpentras (1763-1792)”,	Simone Mrejen O'hana Annales de démographie historique 1993, Société de démographie historique – E.H.E.S.S., Paris, p. 161-170.
“Pratiques et comportements religieux dans les ‘quatre saintes communautés’ d’Avignon et du Comtat Venaissin au XVIIIe siècle”,	Simone Mrejen O'hana Archives juives 28/2, Paris, Liana Lévi, 1995, p. 4-19.
“Carpentras au XVIIIe siècle – ville de mohalim”, L’écriture de l’histoire juive.	Simone Mrejen O'hana Mélanges en l’honneur de Gérard Nahon, dir. D. Iancu-Agou et C. Iancu, Collection de la Revue des études juives 46, Paris-Louvain, 2012, Peeters, p. 473-495.
Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin (v. 1270-v. 1350)	Thèse soutenue en 2005 par Valérie Theis, dont une copie est consultable à la bibliothèque Inguimbertaine, à Carpentras

Juifs de Provence

Juifs du Languedoc, de la Provence et des Etats français du Pape	Armand Lunel	Albin Michel
Provincia judaica Dictionnaire de géographie historique des Juifs en Provence médiévale	Danièle Iancu-Agou	Peeters 2010
Juifs et néophytes en Provence (1469 – 1525)	Danièle Iancu-Agou	Peeters 2001
Les juifs en Provence, de l'insertion à l'expulsion (1475 – 1501)	Danièle Iancu-Agou	Institut Historique de Provence, Marseille 1981
Etre juif en Provence au temps du roi René	Danièle Iancu-Agou	Albin Michel
Les Juifs méditerranéens au Moyen Age Culture et prosopographie	Danièle Iancu-Agou Elie Nicolas	Cerf 2010
Les Juifs de Marseille au 14 ^e siècle	Juliette Sibon	Cerf 2011
Philippe le Bel et les Juifs du royaume de France (1306)	Danièle Iancu-Agou Elie Nicolas	Cerf 2012
Des Tibbonides à Maïmonide Rayonnement des Juifs andalous en pays d'Oc	Danièle Iancu-Agou Elie Nicolas	Cerf 2009